



## **Union pour la Sauvegarde des activités Pastorales et Rurales**

*Rencontres du col du Glandon des 19-20 août 2016*

### Communiqué

**Chronique d'un désastre annoncé : les maires refusent la fin programmée  
du pastoralisme sur leurs territoires...**

**Un mot d'ordre : AGIR POUR NE PLUS SUBIR !**

**Le constat est toujours plus dramatique d'année en année**

Pour la 3<sup>ème</sup> année se tiennent les rencontres du Col du Glandon. Pour la 3<sup>ème</sup> année, la détresse des éleveurs face aux loups apparaît toujours plus prégnante. De nouveaux drames surgissent : des agressions sur des personnes par des chiens de protection toujours plus nombreux. Imposés par le loup, ces patous qui nous avaient été présentés comme la solution à tous les problèmes, mettent en cause la sécurité publique des randonneurs comme des villageois. Les éleveurs sous contrainte voient leur responsabilité civile et pénale engagée devant les tribunaux. Loin de leur apporter quelque soulagement, de nouveaux textes règlementaires veulent conditionner l'indemnisation des pertes dues aux loups à un contrôle tatillon et inapplicable des moyens de protection engagés, attaque par attaque.

Dans le même temps, il importe de ne pas oublier ce que nous, maires dénonçons déjà il y a deux ans, il y a un an : des attaques de loups toujours plus nombreuses surviennent sur des troupeaux toujours mieux protégés. Les loups protégés changent de comportement, s'adaptent, attaquent en plein jour jusqu'au plus proche des maisons. Les moyens de protection ne les arrêtent plus. Les éleveurs sont à bout. Des jeunes renoncent à s'installer. Les filières de proximité, fournissant des produits de qualité, sont mises en péril. Les pâturages, les alpages et les paysages ruraux sont menacés par la fermeture des milieux. Les maires de ces territoires, garants de la sécurité des biens et des personnes, sont totalement

démunis face à des risques croissants pour l'activité touristique comme pour la sécurité des villageois.

Les loups sont protégés par la Convention de Berne et la Directive Habitat. Des dérogations à la protection stricte du prédateur ne sont possibles « qu'à condition qu'il n'existe pas une autre solution satisfaisante ». Il faut donc attendre d'avoir tout essayé, il faut donc attendre que tout ait échoué avant d'engager dans des conditions limitées des tirs de prélèvement. C'est programmer dans les textes la faillite d'une « cohabitation » pourtant revendiquée.

Nous réfutons le prétendu modèle italien et nous refusons l'avenir que la réalité italienne dessine pour les Alpes et la France. Dans les Abruzzes toujours cités en exemple, la transhumance a disparu, l'élevage ovin s'effondre. Seuls y résistent les plus gros troupeaux conduits par des bergers "extracommunautaires" aux conditions de travail difficilement tolérables. Il est temps de tirer les conclusions qui s'imposent : les acteurs de la ruralité ne peuvent subir toujours plus de contraintes face à un loup surprotégé ; la priorité donnée au prédateur doit être remise en cause.

**Des actions fortes sont plus nécessaires que jamais pour traduire cette volonté politique. C'est aux pouvoirs publics d'obtenir dans les plus brefs délais le déclassement du *Canis lupus* des textes qui le protègent en France ou en Europe. Le contrôle des populations de loups doit devenir une priorité et les moyens réglementaires et techniques nécessaires doivent être mis en œuvre. En accord avec les associations et syndicats présents aux rencontres du Glandon, représentant les éleveurs et bergers salariés, l'USAPR déclenchera tous les leviers possibles pour que soient prises en urgence les décisions indispensables et formulera en ce sens, très rapidement, des propositions concrètes aux pouvoirs publics.**